



Tableau de bord



Les statistiques de la MSA

Novembre 2025

Les Affections de longue durée (ALD) au régime agricole en 2023

Thierno Barro

Fin 2023, près de 686 300 personnes bénéficient d'une exonération du ticket modérateur pour au moins une affection de longue durée (ALD) au régime agricole, représentant un taux de prévalence de 224,6 % (*annexe 1*). Le diabète est l'ALD la plus fréquente, avec une prévalence de 60,4 %, en augmentation continue depuis 2016.

Au cours de l'année 2023, 90 400 nouvelles admissions pour une ALD ont été enregistrées dans le régime agricole. Après une diminution du taux d'incidence en 2022, celui-ci augmente de 0,3 point pour atteindre 29,4 % en 2023.

CCMSA - Direction des Statistiques et de la Science des Données (DSSD)

19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex

Site internet : statistiques.msa.fr

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Rédacteur en chef : David Foucaud - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Département Analyses et prévisions des données de Santé
- Service Etudes et évaluation : Annie Nourry - nourry.annie@ccmsa.msa.fr
- Auteur : Thierno Barro - barro.thierno@ccmsa.msa.fr
- Pôle Publications et valorisation / diffusion : Claudine Gaillard - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



Partie 1 : la prévalence des ALD

Analyse descriptive de la prévalence	4
● Caractéristiques de la population en ALD	4
● Pathologies les plus fréquentes	5
Tableaux et graphiques	6
Annexes	10

Partie 2 : l'incidence des ALD

Analyse descriptive de l'incidence	15
● Caractéristiques de la population déclarant une nouvelle ALD	15
● Pathologies les plus fréquentes	16
Tableaux et graphiques	17
Annexes	21

Sources des données et définitions

Source des données	24
Avertissement	24
Définitions	24
Indicateurs.....	25



Partie 1 : la prévalence des affections de longue durée au régime agricole au 31 décembre 2023



Analyse descriptive de la prévalence

○ Caractéristiques de la population en ALD

Au 31 décembre 2023, le régime agricole compte 686 334 personnes exonérées du ticket modérateur au titre d'au moins une affection de longue durée 1 à 32 (ALD), soit près de 1 800 assurés de plus que l'année précédente (+0,3 % sur un an). Cette hausse du nombre de personnes en ALD est exclusivement portée par les hommes, avec une augmentation de 1,1 %, tandis que le nombre de femmes en ALD diminue de 0,7 % en 2023.

Sur la même période, la population assurée en maladie au régime agricole s'élève à 3 055 242 personnes, en baisse de 1 % sur un an (soit près de 30 000 assurés de moins en 2023). Cette diminution concerne principalement les femmes avec -1,5% contre seulement -0,6% pour les hommes.

La hausse du nombre d'assuré en ALD combinée à une baisse de la population assurée en maladie se traduit par une hausse de 2,7 points du taux de prévalence qui passe de 221,9 en 2022 à 224,6 en 2023.

La progression du taux de prévalence des ALD est plus importante chez les hommes (+ 3,6 points) que chez les femmes (+ 1,7 point).

Depuis 2018, le taux de prévalence global est en progression continue.

L'âge moyen des femmes en ALD est supérieur de 5,4 ans à celui des hommes. Le taux de prévalence est plus élevé chez les femmes avec 234,5 ‰ contre 217,0 ‰ pour les hommes. Cependant, à structure d'âge équivalente, la tendance s'inverse : le taux de prévalence standardisé par âge est inférieur chez les femmes, avec 209,4 ‰ contre 237,8 ‰ chez les hommes (*Tableau 1*).

L'âge moyen de l'ensemble des assurés du régime agricole protégés en maladie est relativement stable entre 2018 et 2023 (passant de 50,6 ans à 49,9 ans). L'âge moyen de la population exonérée au titre d'une ALD a baissé d'un an pour atteindre 72 ans en 2023, une tendance qui concerne aussi bien les hommes que les femmes.

La prévalence brute chez les personnes relevant du régime des non-salariés agricoles est presque deux fois supérieure à celle de la population relevant du régime des salariés agricoles : 329,9 ‰ pour les non-salariés agricoles contre 165,1 ‰ pour les salariés agricoles (*Tableau 2*).

Cette situation s'explique par la répartition de ces deux populations par âge et sexe. En effet, les non-salariés agricoles sont en moyenne plus âgés (61,6 ans) que les salariés agricoles (43,2 ans). A structure d'âge et de sexe identique, les taux se rapprochent entre les deux populations et la différence n'est pas significative, 221,4 ‰ pour les non-salariés et 219,1 ‰ pour les salariés (*Tableau 2*). Ces taux sont en augmentation par rapport 2022.

La prévalence et le nombre d'assurés avec une ALD croissent avec l'âge (*Graphique 1*). Au-delà des 80 ans, les assurés avec une ALD deviennent majoritaires, en comparaison avec les assurés sans ALD (*Graphique 2*). La prévalence par âge et sexe suit les mêmes tendances que celle de la



population en ALD avec cependant une croissance plus marquée chez les hommes que chez les femmes (*Graphique 3*).

○ Pathologies les plus fréquentes

Comme les années précédentes, **l'affection de longue durée la plus fréquente au 31 décembre 2023 est le diabète** avec une prévalence de 60,4 ‰ (*Tableau 3*). Ce taux a augmenté régulièrement au cours des dernières années (54,9 ‰ en 2018, 55,6 ‰ en 2019, 56,9 ‰ en 2020, 58,1 ‰ en 2021 et 59,3 ‰ en 2022) (*Graphique 4*). L'augmentation de la prévalence du diabète en France est principalement due au vieillissement de la population, au surpoids et au manque d'activité physique¹.

Après le diabète, les taux de prévalence les plus importants concernent les exonérations au titre d'une **insuffisance cardiaque grave** (44,7 ‰ en 2023 contre 45,1 ‰ en 2022) et les **cancers** (43,1 ‰ en 2023 contre 42,9 ‰ en 2022).

Ces trois principales ALD (diabète, insuffisance cardiaque grave et cancers) concentrent 66 % des patients en ALD au 31 décembre 2023 soit 452 619 personnes exonérées pour au moins une de ces pathologies.

Les assurés pris en charge au titre d'au moins une maladie cardio-vasculaire (ALD 1, 3, 5, 12 et 13) représentent 41,4 % des assurés en ALD (contre 42,0 % en 2022), avec un taux de prévalence brut de 93,0 ‰, soit 0,2 point moins qu'en 2022 (*annexe 3*). Cette diminution concerne principalement les femmes, dont le taux de prévalence brut baisse de 1,5 points sur un an. Chez les hommes, la prévalence augmente légèrement passant de 97,8 ‰ en 2022 à 98,4 ‰ en 2023 soit une hausse de 0,6 point.

L'hypertension artérielle sévère (ALD 12) continue de diminuer depuis la suppression² des nouvelles prises en charge au titre de cette pathologie en 2011 ; le taux de prévalence est passé de 12,8 ‰ en 2017 à 3,5 ‰ en 2023 (*annexe 2*). La prévalence ne concerne donc que les patients dont le protocole a été initié avant le décret de 2011.

Un peu moins d'un cinquième des patients en ALD (18,5 %) bénéficient d'une exonération pour au moins deux pathologies. Ce taux est en diminution constante depuis 2019. Par ailleurs, la proportion de patients pris en charge pour une seule pathologie (mono ALD) ne cesse de croître, atteignant 77,1 % en 2023, contre 71,4 % en 2019 (*Tableau 4*).

Sur un plan géographique, les taux de prévalence bruts les plus élevés concernent les départements de la Creuse (295,2 ‰), de l'Indre (283,7 ‰) et de la Corrèze (282,6 ‰) (*Carte 1*). La prévalence la plus faible concerne les départements d'Île de France (142,9 ‰), de Haute-Savoie (158,9 ‰) et des Bouches du Rhône (162,6 ‰) (*annexe 4*). Ces écarts s'expliquent en partie par des différences dans structure de la population agricole dans ces départements. A structure d'âge et de sexe identique, la dispersion des taux se réduit : la valeur maximale est de 247,6 ‰ pour la Haute-Corse et la valeur minimale est de 188,8 ‰ pour les Bouches du Rhône (*Carte 2*).

¹ - Diabète de type 2 : Un trouble du métabolisme principalement lié au mode de vie

² - Décret n°2011-276 du 24 juin 2011



Tableaux et graphiques

Tableau 1 :
Effectifs et taux de prévalence des ALD par sexe au 31 décembre 2023

	Population RNIAM au 01/01/2024	Nombre d'assurés en ALD	Répartition de la population en ALD	Âge moyen de la population en ALD	Âge médian de la population en ALD	Taux de prévalence (%)	Taux de prévalence standardisé ^[1] (‰)	Risque relatif ^[2] (CMF)		
Hommes	1 722 543	373 757	54%	69,5	72	217,0	237,8	CMF H/F	IC 95% CMF	
Femmes	1 332 699	312 577	46%	75,0	79	234,5	209,4	1,14	1,13	1,14
Total	3 055 242	686 334	100%	72,0	74	224,6	-			

[1] Standardisation par âge

[2] Comparaison des taux standardisés

Source : CCMSA

Tableau 2 :
Effectifs et taux de prévalence des ALD par régime au 31 décembre 2023

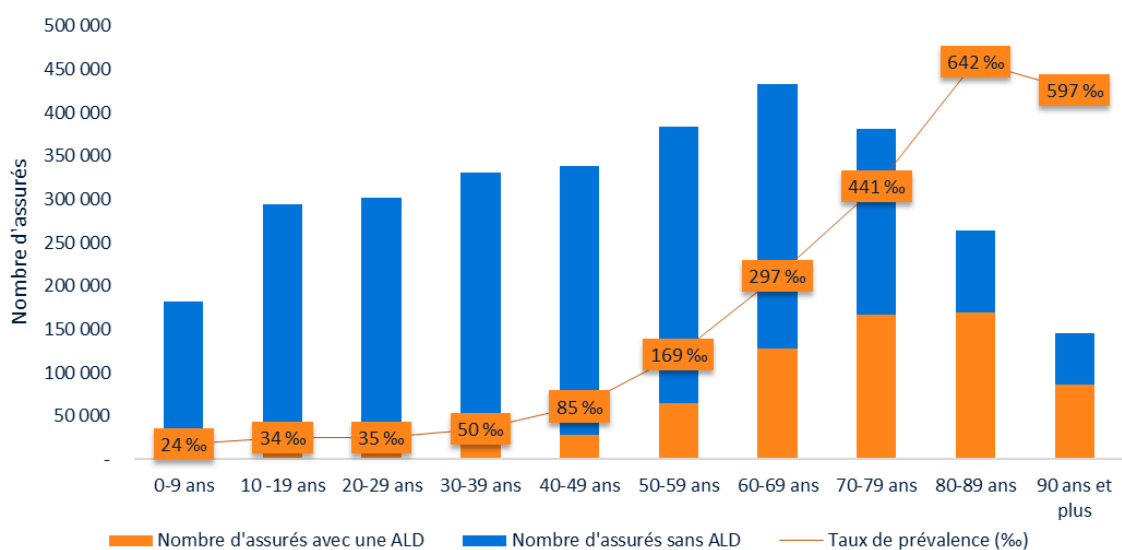
	Population RNIAM au 01/01/2024	Nombre d'assurés en ALD	Répartition du nombre d'assurés en ALD	Âge moyen de la population en ALD	Âge médian de la population en ALD	Taux de prévalence (%)	Taux de prévalence standardisé ^[1] (‰)	Comparative Morbidity Figure [2]		
Salariés	1 951 539	322 105	47%	66,6	67	165,1	219,1	CMF SA/ NSA	IC 95% CMF	
Non-salariés	1 103 703	364 130	53%	78,5	81	329,9	221,4	0,99	0,98	0,99
PUMA		99	0%	64,1	66					
Total	3 055 242	686 334	100%	72,0	74	224,6	-			

[1] Standardisation par âge et sexe

[2] Comparaison des taux standardisés

Source : CCMSA

Graphique 1 :
Prévalence des ALD par classe d'âge au 31 décembre 2023



Source : CCMSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 3 :
Affections de longue durée les plus fréquentes

ALD	2023			2022		Variation (en points)
	Nombre d'assurés en ALD	Âge moyen*	Âge médian*	Taux de prévalence (‰)		
08 - DIABETE DE TYPE 1 ET DIABETE DE TYPE 2	184 563	72,2	73	60,4	59,3	+1,2
05 - INSUFFISANCE CARDIAQUE GRAVE	136 492	80,3	83	44,7	45,1	- 0,4
30 - CANCERS	131 564	74,9	76	43,1	42,9	+ 0,2
13 - MALADIE CORONAIRE	94 740	76,7	77	31,0	31,0	+ 0,0
23 - AFFECTIONS PSYCHIATRIQUES DE LONGUE DUREE	60 659	56,4	59	19,9	19,6	+0,3
03 - ARTERIOPATHIES CHRONIQUES AVEC MANIFESTATIONS ISCHEMI	37 864	77,2	77	12,4	12,5	- 0,1
01 - ACCIDENT VASCULAIRE CEREBRAL INVALIDANT	34 490	79,0	83	11,3	11,4	- 0,1
15 - MALADIE D'ALZHEIMER ET AUTRES DEMENCES	32 825	87,4	88	10,7	11,1	- 0,3

* Age au 31 décembre de la population en ALD

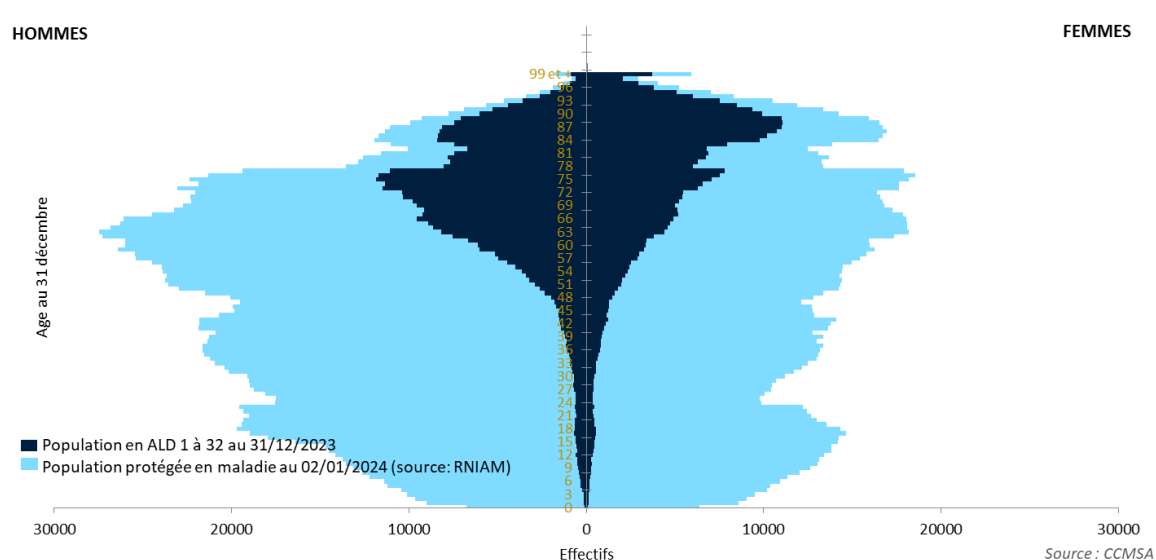
Source : CCMSA

Tableau 4 :
Répartition de la population en ALD selon le nombre d'affections

Nombre de pathologies exonérantes	Nombre d'assurés en ALD	Répartition du nombre d'assurés en ALD					Variations (en nombre de points)			
		2023	2019	2020	2021	2022	2023	2019/2020	2020/2021	2021/2022
1	529 282	71,4%	73,6%	75,3%	76,4%	77,1%	+ 2,1	+ 1,7	+ 1,2	+ 0,7
2	127 125	21,8%	20,6%	19,5%	18,9%	18,5%	- 1,2	- 1,0	- 0,6	- 0,4
3	25 416	5,7%	4,9%	4,4%	3,9%	3,7%	- 0,7	- 0,6	- 0,4	- 0,2
4 et plus	4 511	1,1%	1,0%	0,8%	0,7%	0,7%	- 0,2	- 0,1	- 0,1	-
Total	686 334	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%				

Source : CCMSA

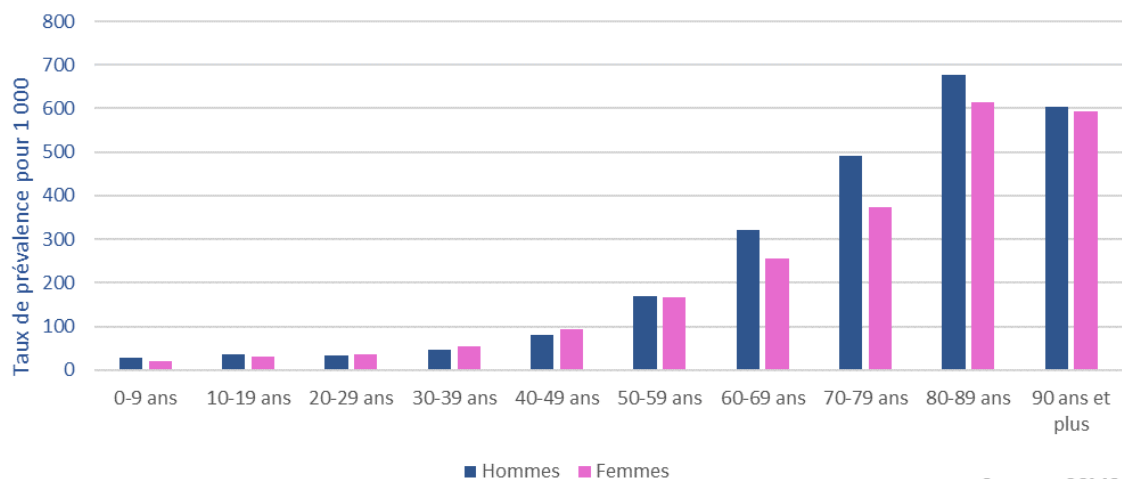
Graphique 2 :
**Pyramide des âges de la population prise en charge au titre d'une ALD et de la population
couverte en maladie par le régime agricole**





Graphique 3 :

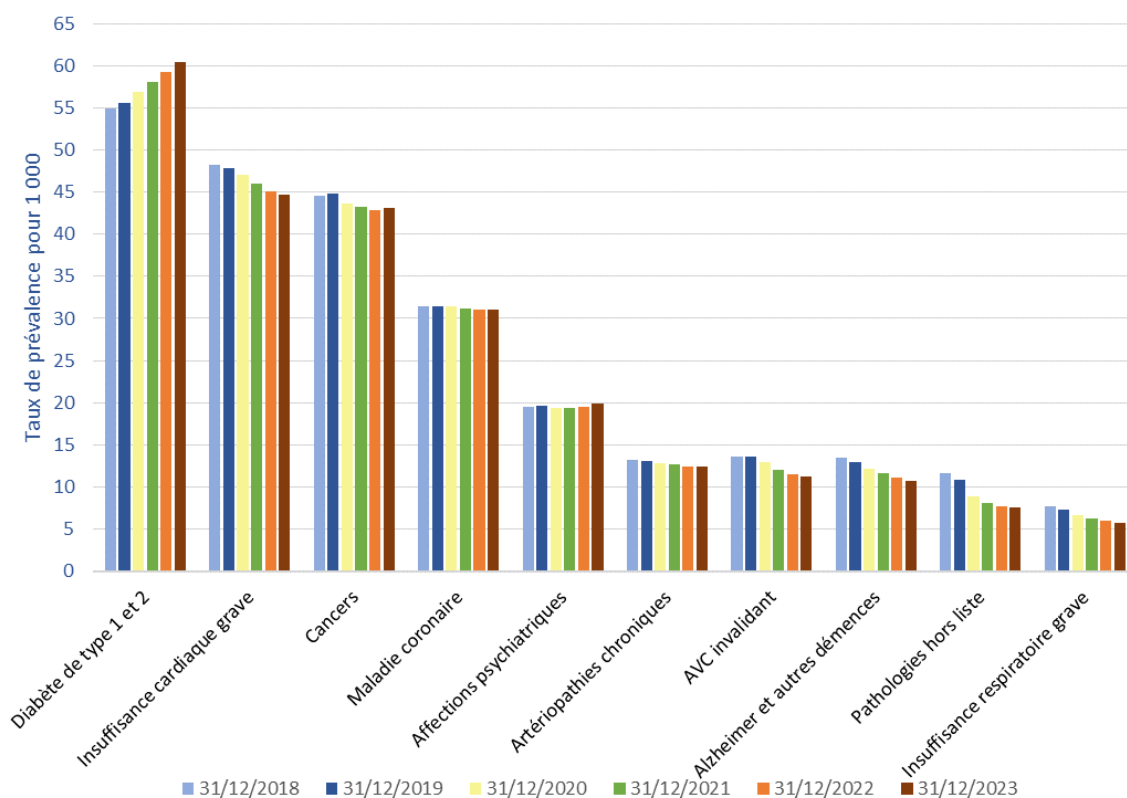
Prévalence par sexe et classe d'âge, des patients en ALD 1 à 32 au 31 décembre 2023



Source : CCMSA

Graphique 4

Taux de prévalence de 2018 à 2023 des 10 principales ALD



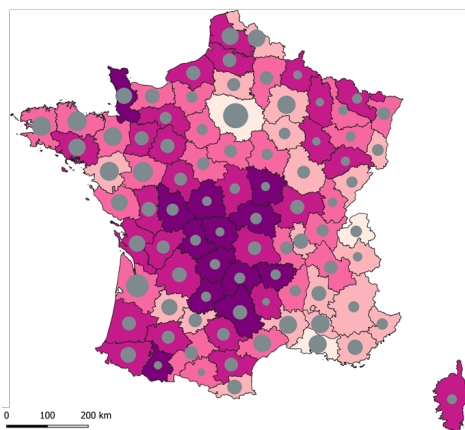
Source : CCMSA



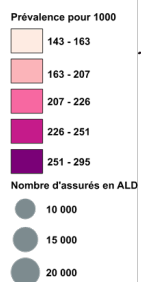
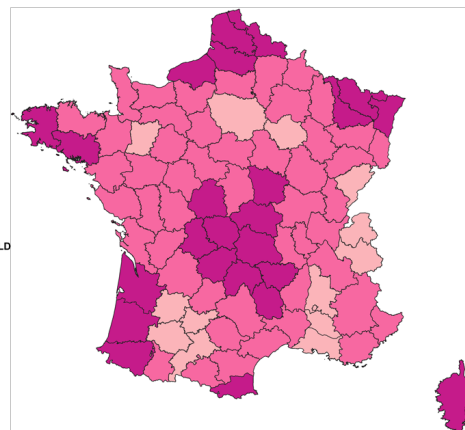
Cartes 1 et 2

Taux de prévalence brut et standardisé au 31 décembre 2023 par département de gestion

Prévalence brute par caisse MSA pour les
ALD 1 à 30 en 2023



Prévalence standardisée par caisse MSA pour
les ALD 1 à 30 en 2023





Annexes

Annexe 1 :

Répartition et taux de prévalence des ALD 1 à 32 au 31 décembre 2023 par classe d'âge

	Population RNIAM au 01/01/2022	Nombre d'assurés en ALD	Répartition du nombre d'assurés en ALD	Taux de prévalence (‰)
0-9 ans	181 782	4 362	0,6%	24,0
10 -19 ans	294 124	10 102	1,5%	34,3
20-29 ans	302 173	10 435	1,5%	34,5
30-39 ans	331 012	16 385	2,4%	49,5
40-49 ans	338 651	28 788	4,2%	85,0
50-59 ans	384 340	64 710	9,4%	168,4
60-69 ans	433 169	128 039	18,7%	295,6
70-79 ans	380 692	167 408	24,4%	439,7
80-89 ans	263 885	169 356	24,7%	641,8
90 ans et plus	145 414	86 749	12,6%	596,6
Total	3 055 242	686 334	100,0%	224,6

Source : CCMSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Annexe 2 :

Effectifs et taux de prévalence des patients en ALD 1 à 32 au 31 décembre 2023 par ALD

N° ALD	Intitulé ALD	Nombre d'assurés par ALD	Taux de prévalence (‰)	Taux de prévalence brut (‰)		Taux de prévalence standardisé par âge et régime (‰)	
				Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
08	DIABETE DE TYPE 1 ET DIABETE DE TYPE 2	184 563	60,4	57,9	62,4	53,3	66,4
05	INSUFFISANCE CARDIAQUE GRAVE	136 492	44,7	47,0	42,9	37,1	51,9
30	CANCERS	131 564	43,1	44,7	41,8	40,7	47,9
23	AFFECTIIONS PSYCHIATRIQUES DE LONGUE DUREE	60 659	19,9	22,4	17,9	21,6	18,0
13	MALADIE CORONAIRE	94 740	31,0	20,1	39,5	16,5	44,8
15	MALADIE D'ALZHEIMER ET AUTRES DEMENCES	32 825	10,7	18,0	5,2	13,1	7,0
01	ACCIDENT VASCULAIRE CEREBRAL INVALIDANT	34 490	11,3	12,7	10,2	10,2	12,2
31	PATHOLOGIES HORS LISTE	23 170	7,6	10,2	5,6	9,3	6,0
03	ARTERIOPATHIES CHRONIQUES AVEC MANIFESTATIONS ISCHE	37 864	12,4	10,1	14,2	8,3	16,2
22	POLYARTHRITE RHUMATOIDE EVOLUTIVE GRAVE	18 192	6,0	8,5	4,0	8,0	4,2
14	INSUFFISANCE RESPIRATOIRE CHRONIQUE GRAVE	17 386	5,7	5,9	5,5	5,3	6,2
12	HYPERTENSION ARTERIELLE SEVERE	10 614	3,5	4,9	2,3	3,7	3,1
09	AFFECTIIONS NEUROLOGIQUES ET MUSCULAIRES, EPILEPSIE	18 372	6,0	5,7	6,3	5,6	6,4
19	NEPHROPATHIE	15 006	4,9	5,3	4,6	4,4	5,3
21	PERIARTERITE , LUPUS, SCLERODERMIE	7 633	2,5	3,9	1,4	3,6	1,5
16	MALADIE DE PARKINSON	11 608	3,8	3,7	3,9	3,1	4,5
24	MALADIE DE CROHN ET RCH EVOLUTIVES	8 073	2,6	2,7	2,6	2,9	2,5
32	POLYPATHOLOGIES	4 283	1,4	2,4	0,6	1,8	0,8
27	SPONDYLARTHRITE ANKYLOSANTE GRAVE	6 508	2,1	2,1	2,1	2,3	2,1
25	SCLEROSE EN PLAQUES	3 698	1,2	1,8	0,7	2,0	0,7
06	MALADIES CHRONIQUES ACTIVES DU FOIE ET CIRRHOSES	5 578	1,8	1,5	2,1	1,5	2,0
17	MALADIES METABOLIQUES HEREDITAIRES (MMH)	3 820	1,3	1,0	1,4	1,0	1,4
26	SCOLIOSE STRUCTURALE EVOLUTIVE	1 599	0,5	1,0	0,2	0,9	0,2
02	INSUFFISANCES MEDULLAIRES ET AUTRES CYTOPENIES CHRON	1 889	0,6	0,8	0,5	0,7	0,6
11	TROUBLES DE L'HEMOSTASE, HEMOPHILIE	2 071	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
07	VIH	2 518	0,8	0,5	1,1	0,5	1,0
20	PARAPLEGIE	1 394	0,5	0,3	0,6	0,3	0,6
28	SUITES DE TRANSPLANTATION D'ORGANE	1 005	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4
10	HEMOGLOBINOPATHIES, HEMOLYSES CHRONIQUES.	431	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1
29	TUBERCULOSE ACTIVE ET LEPRE	231	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
18	MUCOVISCIDOSE	197	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4	BILHARZIOSE COMPLIQUEE	Secret stat					

Annexe 3 :

Répartition et taux de prévalence par groupe d'ALD

N° ALD	Intitulé ALD	Nombre d'assurés ayant au moins une pathologie du groupe	Taux de prévalence brut (‰)	Taux de prévalence brut (‰)		Taux de prévalence standardisé par âge et régime (‰)	
				Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1,3,5,12,13	Groupe cardio-vasculaire	284 000	93,0	85,9	98,4	69,3	114,6
1 à 30	ALD Liste	669 339	219,1	226,7	213,1	201,3	235,1
1 à 32	Toutes ALD 1 à 32	686 334	224,6	234,5	217,0	208,3	239,2

Source : CCMSA



Annexe 2 :

Taux de prévalence brut et standardisé par caisse pour les ALD Diabète (8), Insuffisance cardiaque (5), Cancers (30) et les ALD 1 à 30, au 31 décembre 2023

Caisse MSA	Dept	Taux de prévalence brut pour 1000				Taux de prévalence standardisé par âge et sexe (‰)
		ALD 8	ALD 5	ALD 30	ALD 1 à 30	ALD 1 à 30
MSA AIN RHONE	01	58,1	46,7	47,4	220,7	219,9
	69	49,1	34,2	36,9	182,7	210,9
MSA ALPES DU NORD	38	60,2	44,5	41,3	210,1	222,9
	73	42,9	43,6	34,1	182,9	207,0
	74	37,4	37,0	28,9	158,9	195,4
MSA ALPES VAUCLUSE	05	52,4	38,2	37,4	195,6	208,6
	84	72,3	27,6	32,1	184,9	204,0
MSA ALSACE	67	68,5	44,4	40,6	224,1	239,2
	68	64,3	40,0	33,6	202,2	223,5
MSA ARDECHE LOIRE DROME	07	69,0	52,8	42,2	225,7	211,0
	26	57,7	39,2	34,1	186,3	202,7
	42	58,0	51,6	40,6	210,9	220,4
MSA ARMORIQUE	22	37,9	44,6	38,5	209,3	216,5
	29	39,9	44,0	47,5	224,4	229,2
MSA AUVERGNE	03	81,5	53,2	58,0	265,4	236,8
	15	69,3	66,9	55,3	274,0	237,7
	43	69,7	71,1	48,2	258,2	230,4
	63	65,6	51,1	44,6	233,9	239,2
MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE	18	74,7	45,0	43,9	229,6	218,5
	28	60,1	50,6	46,3	225,9	210,7
	45	68,4	40,3	40,9	213,3	213,6
MSA BERRY TOURAINE	36	81,4	58,6	62,0	283,8	230,3
	37	68,1	49,1	45,7	231,7	220,9
	41	68,3	45,2	45,2	215,2	210,1
MSA BOURGOGNE	21	56,5	43,0	40,2	201,0	213,4
	58	81,2	57,0	47,9	254,5	229,3
	71	75,1	51,6	47,0	241,9	220,4
	89	66,3	42,7	47,2	223,3	223,5
MSA CHARENTES	16	70,8	54,0	45,7	238,9	215,9
	17	65,5	49,5	46,6	240,9	224,3
MSA CORSE	20	63,3	41,7	40,2	237,0	247,7
MSA COTES NORMANDES	14	51,2	44,4	44,1	210,8	217,7
	50	52,6	61,0	57,8	265,2	224,1
MSA DORDOGNE, LOT ET GARONNE	24	69,8	58,5	47,6	250,9	217,0
	47	58,9	42,1	37,5	206,1	199,4
MSA FRANCHE COMTE	25	48,3	43,2	36,6	189,2	205,6
	39	56,2	45,9	43,3	214,2	217,8
	70	67,1	51,3	46,5	232,7	225,4
MSA GIRONDE	33	62,4	36,5	39,1	212,8	241,2
MSA GRAND SUD	11	76,6	43,5	43,0	240,9	224,6
	66	59,6	29,6	32,3	205,9	227,6

Source : CCMSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Caisse MSA	Dept	Taux de prévalence brut pour 1000				Taux de prévalence standardisé par âge et sexe (‰)
		ALD 8	ALD 5	ALD 30	ALD 1 à 30	ALD 1 à 30
MSA HAUTE NORMANDIE	27	55,5	44,1	46,1	216,7	216,2
	76	58,4	53,9	47,9	237,5	233,8
MSA ILE DE FRANCE	75	39,6	20,3	31,1	142,9	190,7
MSA LANGUEDOC	30	76,9	32,2	32,7	202,1	209,5
	34	64,5	38,2	41,3	211,3	217,3
	48	52,5	60,4	52,2	239,1	236,3
MSA LIMOUSIN	19	78,1	66,9	51,1	282,6	245,5
	23	84,5	70,8	62,6	295,2	243,7
	87	72,6	57,1	57,0	264,4	242,6
MSA LOIRE ATLANTIQUE VENDEE	44	47,0	40,3	38,5	200,9	219,8
	85	58,8	49,6	48,3	225,1	209,7
MSA LORRAINE	54	64,3	42,9	42,5	223,4	237,8
	57	67,7	45,6	46,8	234,6	241,6
	88	58,6	42,2	39,5	211,4	218,5
MSA MAINE ET LOIRE	49	57,2	39,2	45,5	208,4	208,4
MSA MARNE ARDENNES MEUSE	08	73,1	47,7	50,6	240,4	221,1
	51	68,6	31,5	40,4	197,6	214,6
	55	73,4	53,8	49,2	244,2	225,0
MSA MAYENNE ORNE SARTHE	53	46,2	58,8	64,4	251,3	203,5
	61	55,6	59,9	58,0	244,8	210,4
	72	65,3	50,4	59,4	244,2	217,0
MSA MIDI PYRENEES NORD	12	58,1	68,3	46,0	255,4	223,2
	46	69,1	55,3	48,3	259,8	221,1
	81	66,9	58,4	48,2	248,8	222,5
	82	63,0	44,4	35,7	203,0	198,9
MSA MIDI PYRENEES SUD	09	62,5	46,5	38,1	222,3	211,0
	31	60,8	42,8	41,5	213,8	206,9
	32	67,4	55,6	46,4	246,3	204,1
	65	71,8	59,4	50,1	264,8	220,3
MSA NORD PAS DE CALAIS	59	57,1	41,4	40,4	206,5	232,4
	62	65,6	47,1	45,0	233,0	239,5
MSA PICARDIE	02	75,2	40,1	42,7	223,3	220,7
	60	62,0	35,9	39,3	202,4	215,9
	80	70,5	47,9	44,4	229,9	232,6
MSA PORTES DE BRETAGNE	35	40,3	47,7	44,7	222,1	208,3
	56	47,0	48,6	47,6	239,8	231,9
MSA PROVENCE AZUR	06	52,7	34,0	38,1	203,6	214,9
	13	59,3	27,2	27,8	162,6	188,9
	83	57,7	36,1	38,6	200,8	218,3
MSA SEVRES VIENNE	79	69,4	53,7	51,9	243,4	216,4
	86	75,5	54,8	52,0	258,7	221,4
MSA SUD AQUITAINE	40	68,6	58,5	45,3	243,7	231,8
	64	58,9	56,8	42,3	235,1	226,1
MSA SUD CHAMPAGNE	10	64,8	36,1	41,4	201,1	204,5
	52	71,1	53,8	46,3	240,5	216,2

Source : CCMSA



Partie 2 : l'incidence des affections de longue durée au régime agricole au cours de l'année 2023



Analyse descriptive de l'incidence

○ Caractéristiques de la population déclarant une nouvelle ALD

Au cours de l'année 2023, 90 375 personnes ont été admises pour une nouvelle ALD 1 à 32 au régime agricole (*annexe 1*). Après une croissance du taux d'incidence 2021 (+ 0,9 point), et une diminution de 1 point en 2022, celui-ci **croît de nouveau de 0,3 point et atteint 29,4 ‰ en 2023** (Graphique 1). Cette hausse est **légèrement plus marquée chez les hommes** (+ 0,5 point contre + 0,1 point chez les femmes).

A structure d'âge identique³ le taux d'incidence chez les femmes et chez les hommes augmente respectivement de 0,1point et 0,4 point (*Tableau 2*).

Le taux d'incidence chez les femmes est légèrement plus élevé que celui des hommes avec 0,8 point d'écart (respectivement 29,9 ‰ contre 29,1 ‰). Cependant, à structure d'âge identique, l'ordre s'inverse : **le taux d'incidence standardisé chez les hommes est supérieur à celui des femmes** (respectivement 31,0 ‰ contre 27,4 ‰). Les femmes ont en moyenne 5,1 ans de plus que les hommes au moment de leur admission pour une nouvelle ALD (*Tableau 1*).

Au cours des dernières années, une tendance à un **rajeunissement des nouvelles admissions en ALD** est observée. L'âge moyen⁴ des assurés nouvellement diagnostiqués en ALD a baissé de 3,2 ans sur les cinq dernières années : il est passé de 71 ans en 2018 à 67,8 ans en 2023.

Contrairement à l'année précédente, on observe une hausse du taux d'incidence sur certaines classes d'âges et plus particulièrement chez les 70 à 79 ans (+2,0 points) et les 80-89 ans (+2,8 points).

Le taux d'incidence brut chez les personnes relevant du régime des salariés agricoles est très inférieur à celui des personnes relevant du régime des non-salariés agricoles (23,8 ‰ contre 39,2 ‰), ce qui est principalement dû à une structure par âge différente. En effet, après standardisation par âge et par sexe, l'ordre des taux s'inverse. L'incidence en ALD dans la population du régime des non-salariés devient inférieure à celle de la population des salariés mais l'écart est réduit (27,2 ‰ contre 29,8 ‰) (*Tableau 3*).

³ - Âge atteint au cours de l'année 2023.



○ Pathologies les plus fréquentes

En 2023, comme durant les neuf dernières années, les ALD présentant **le taux d'incidence brut le plus élevé demeurent les cancers** (ALD 30) avec un taux d'incidence de 7,1 ‰, **le diabète** (ALD 8) avec 4,3 ‰ et **l'insuffisance cardiaque grave** (ALD 5) avec 4,3 ‰ (*Tableau 4*).

Au régime agricole, le nombre de nouvelles exorations du ticket modérateur pour ALD en 2023 est relativement stable comparé à 2022. Une faible hausse du taux d'incidence est observée en 2023 pour les cancers (+ 0,2 point). En revanche, les taux d'incidence pour les affections psychiatriques et la maladie d'Alzheimer baissent de 0,1 point.

La part de patients nouvellement exonérés pour insuffisance cardiaque grave est en décroissance continue depuis 2017. Ce taux passe de 10,3 ‰ en 2017, à 4,3 ‰ en 2023 (*Graphique 4*). Toutefois, depuis 2020, cette baisse ralentit avec une diminution de seulement 0,3 point, ce qui suggère une stabilisation de la tendance baissière.

En 2023, à âge et sexe égal, l'incidence la plus forte s'observe principalement dans les départements de la Moselle (32,9‰), de la Creuse (32,5 ‰) et de la Haute-Corse (32,1 ‰) (*Carte 1*).



Tableaux et graphiques

Graphique 1 :

Evolution du nombre de cas incidents et du taux d'incidence de 2013 à 2023

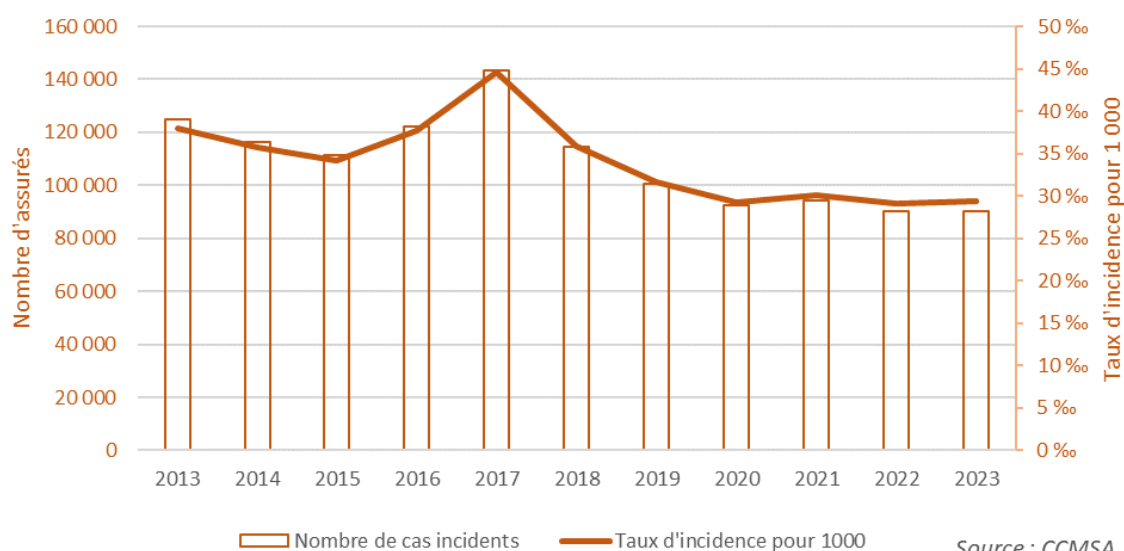


Tableau 1:

Taux d'incidence et âge des assurés pris en charge au titre d'une nouvelle ALD 1 à 32 au cours de l'année 2023 par sexe

	Population RNIAM[1]	Nombre d'assurés ayant une nouvelle ALD	Répartition de la population en ALD	Âge moyen de la population en ALD	Âge médian de la population en ALD	Taux d'incidence (‰)	Taux d'incidence standardisé[2] (‰)	Comparative Morbidity Figure		
Hommes	1 727 325	50 203	56%	65,5	68	29,1	31,0	CMF F/H	IC 95% CMF	
Femmes	1 342 800	40 172	44%	70,6	76	29,9	27,4	0,89	0,87	0,90
Total	3 070 125	90 375	100%	67,8	71	29,4				

[1] Population moyenne du 01/01/2023 et du 02/01/2024

[2] Standardisation par âge

Source : CCMSA

Tableau 2 :

Taux d'incidence standardisé (‰) par âge et évolution (en nombre de points)

Taux d'incidence standardisé*	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2018/2019	Variation 2019/2020	Variation 2020/2021	Variation 2021/2022	Variation 2022/2023
Homme	38,8	33,9	30,9	31,8	30,6	31,0	- 4,9	- 3,0	+ 1,0	- 1,3	+ 0,4
Femme	33,1	29,4	27,7	28,7	27,3	27,4	- 3,7	- 1,6	+ 1,0	- 1,4	+ 0,1

*Standardisation par âge sur la base de la population moyenne 2019/2020

Source : CCMSA



Graphique 2 :

Taux d'incidence brut en ALD 1 à 32 par sexe et classe d'âge en 2022 et 2023

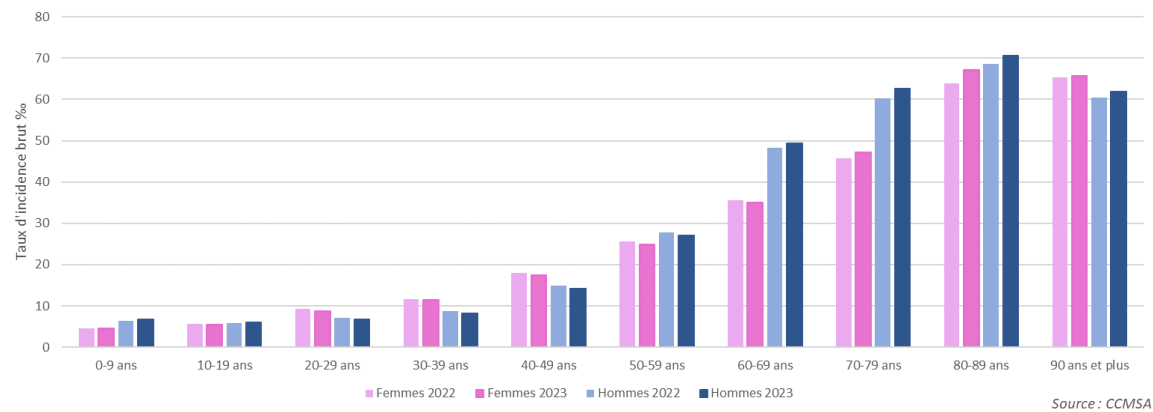


Tableau 3 :

Taux d'incidence et âge des assurés pris en charge au titre d'une nouvelle ALD 1 à 32 au cours de l'année 2023 par régime

	Population RNIAM[1]	Nombre d'assurés ayant une nouvelle ALD	Répartition	Âge moyen	Âge médian	Taux d'incidence pour 1000	Taux d'incidence standardisé[2] (‰)	Comparative Morbidity Figure		
Salariés	1 948 662	46 433	51%	59,9	63	23,8	29,8	CMF SA/NSA	IC 95% CMF	
Non-salariés	1 121 463	43 932	49%	76,1	78	39,2	27,2	1,09	1,08	1,11
CMU		10	0%	64,9	66					
Total	3 070 125	90 375	100%	67,5	71	29,4				

[1] Population moyenne du 01/01/2023 et du 02/01/2024

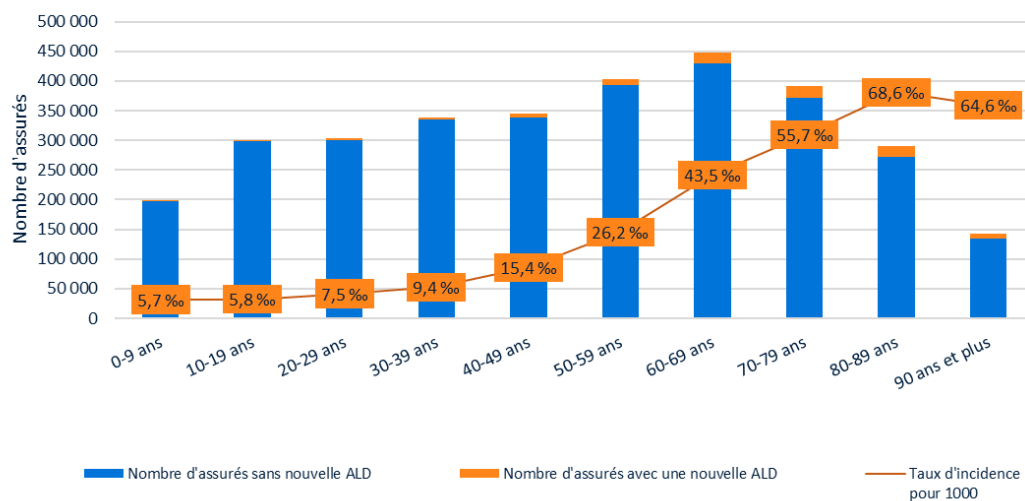
[2] Standardisation par âge

Source : CCMSA



Graphique 3 :

Taux d'incidence en ALD 1 à 32 au cours de l'année 2023 par classe d'âge



Source : CCMSA

Tableau 4:

Caractéristiques des assurés selon les 8 principales nouvelles ALD exonérantes

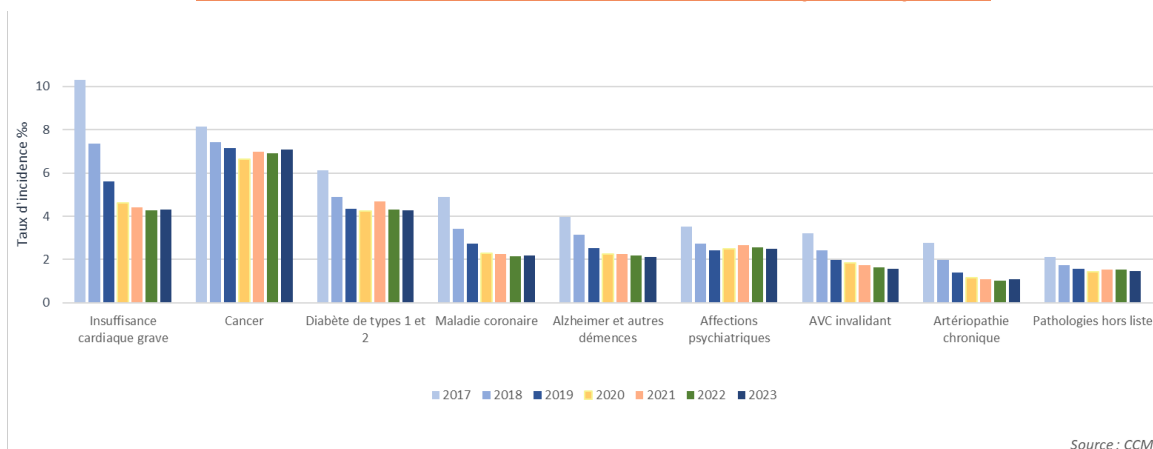
ALD	2023				2022
	Nombre d'assurés ayant une nouvelle ALD par ALD	Âge moyen	Âge médian	Taux d'incidence brut (‰)	Taux d'incidence brut (‰)
30 - CANCERS	21 722	70,2	72	7,1	6,9
5 - INSUFFISANCE CARDIAQUE GRAVE	13 202	77,3	80	4,3	4,3
8 - DIABETE DE TYPE 1 ET DIABETE DE TYPE 2	13 163	64,0	65	4,3	4,3
23 - AFFECTIONS PSYCHIATRIQUES DE LONGUE DUREE	7 698	46,2	47	2,5	2,6
13 - MALADIE CORONAIRE	6 717	69,2	69	2,2	2,2
15 - MALADIE D'ALZHEIMER ET AUTRES DEMENCES	6 506	85,7	87	2,1	2,2
1 - ACCIDENT VASCULAIRE CEREBRAL INVALIDANT	4 830	72,3	75	1,6	1,6
31 - HORS LISTE	4 512	58,6	66	1,5	1,5

Source : CCMSA



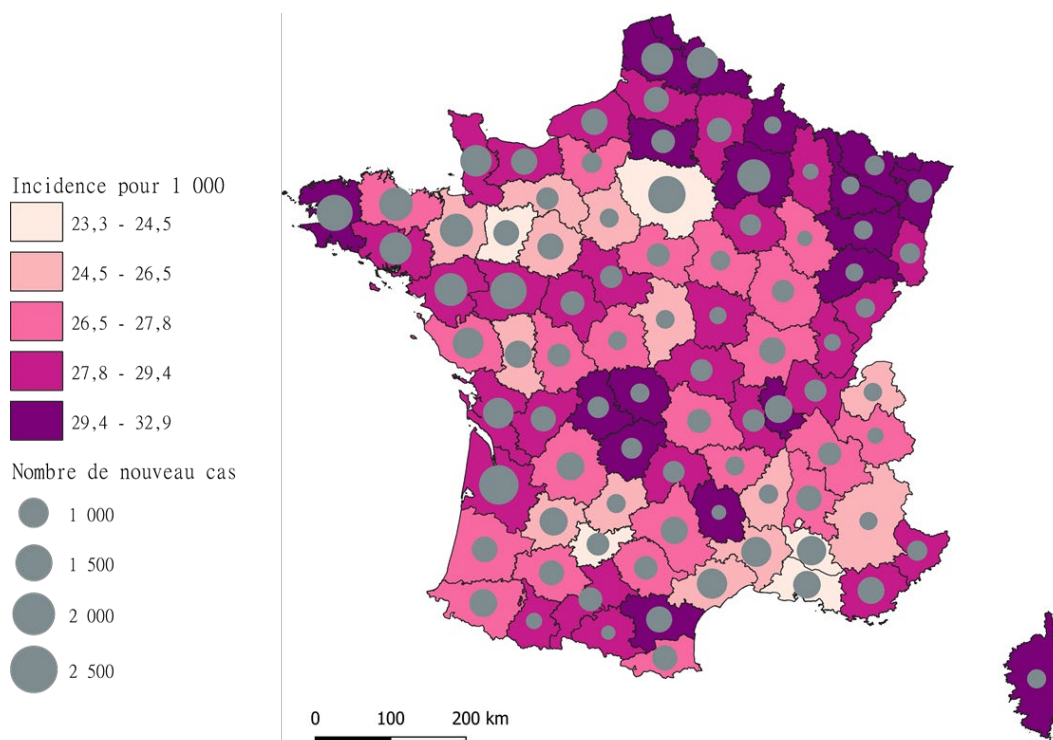
Graphique 4 :

Taux d'incidence brut de 2017 à 2023 des ALD les plus fréquentes



Carte 1 :

Taux d'incidence standardisé par âge et sexe en 2023 par département de gestion





Annexes

Annexe 1 :

Taux d'incidence et âge des assurés pris en charge au titre d'une nouvelle ALD 1 à 32 au cours de l'année 2023 par classe d'âge

Tranche d'âge	Population RNIAM	Nombre d'assurés ayant une nouvelle ALD	Répartition du nombre d'assurés ayant une nouvelle ALD	Taux d'incidence brut (‰)
0-9 ans	205 130	1 125	1%	5,5
10 -19 ans	298 941	1 721	2%	5,8
20-29 ans	300 616	2 242	2%	7,5
30-39 ans	335 050	3 154	3%	9,4
40-49 ans	339 116	5 239	6%	15,4
50-59 ans	393 379	10 289	11%	26,2
60-69 ans	428 933	18 677	21%	43,5
70-79 ans	370 876	20 654	23%	55,7
80-89 ans	271 607	18 645	21%	68,6
90 ans et plus	133 596	8 629	10%	64,6
Total	3 077 242	90 375	100%	29,4

Source : CCMSA



Annexe 2 :

Taux d'incidence brut par département, du groupe ALD 1 à 30 et des ALD 30, 5 et 8 en 2023

Caisse MSA	Dépt	Taux d'incidence brut pour 1000			
		ALD 1 à 30	ALD 30	ALD 05	ALD 08
MSA AIN RHONE	01	29,3	7,1	4,1	4,6
	69	27,9	6,6	3,4	4,1
MSA ALPES DU NORD	38	26,1	6,4	3,7	4,5
	73	25,4	5,9	4,6	3,6
	74	22,0	5,3	3,6	3,0
MSA ALPES VAUCLUSE	05	23,9	6,7	4,0	3,7
	84	22,1	5,4	2,7	4,5
MSA ALSACE	67	28,5	6,9	4,3	4,6
	68	26,0	6,2	3,6	5,1
MSA ARDECHE LOIRE DROME	07	27,3	7,8	4,5	4,1
	26	25,3	6,2	3,8	4,1
	42	27,1	7,1	4,6	3,4
MSA ARMORIQUE	22	26,1	6,3	4,3	2,8
	29	30,4	7,8	4,8	3,4
MSA AUVERGNE	03	31,3	8,9	4,7	5,8
	15	33,8	8,9	6,4	3,9
	43	29,7	6,8	5,7	4,2
	63	27,0	7,2	4,8	4,3
MSA BEAUCOEUR DE LOIRE	18	27,4	7,2	4,8	5,0
	28	26,1	6,1	4,2	4,0
	45	27,4	6,9	3,9	4,7
MSA BERRY TOURAINE	36	32,7	8,2	5,9	5,7
	37	29,9	7,6	4,9	4,6
	41	28,6	8,0	4,7	4,4
MSA BOURGOGNE	21	26,4	6,9	4,9	3,4
	58	31,5	8,4	6,1	5,5
	71	29,6	8,0	4,9	4,2
	89	26,8	7,4	3,2	4,5
MSA CHARENTES	16	31,4	8,4	5,3	4,8
	17	30,6	8,6	5,0	4,4
MSA CORSE	20	31,8	8,7	3,4	5,1
MSA COTES NORMANDES	14	27,5	7,6	4,9	4,2
	50	32,7	8,0	5,8	3,2
MSA DORDOGNE, LOT ET GARONNE	24	30,6	7,9	5,1	4,6
	47	26,1	6,4	4,0	4,6
MSA FRANCHE COMTE	25	26,0	6,1	4,6	3,6
	39	28,8	7,8	4,1	3,9
	70	31,8	8,6	4,6	5,2
MSA GIRONDE	33	26,3	6,3	3,1	4,3
MSA GRAND SUD	11	31,9	7,2	4,4	5,6
	66	25,4	5,1	2,6	4,4

Source : CCMSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Caisse MSA	Dépt	Taux d'incidence brut pour 1000			
		ALD 1 à 30	ALD 30	ALD 05	ALD 08
MSA HAUTE NORMANDIE	27	27,2	6,9	4,0	3,9
	76	29,4	6,7	5,9	3,9
MSA ILE DE FRANCE	75	19,4	4,9	2,2	3,5
MSA LANGUEDOC	30	24,7	6,2	2,8	5,1
	34	25,3	7,4	3,1	3,7
	48	30,8	9,3	5,8	3,3
MSA LIMOUSIN	19	33,9	7,8	5,3	6,0
	23	38,1	9,0	6,9	6,5
	87	33,2	7,8	5,2	5,9
MSA LOIRE ATLANTIQUE VENDEE	44	25,8	6,3	4,1	3,8
	85	29,4	8,0	5,2	4,3
MSA LORRAINE	54	29,8	6,6	4,2	5,7
	57	32,0	7,1	4,1	5,6
	88	29,6	5,9	3,7	4,1
MSA MAINE ET LOIRE	49	28,9	7,9	4,4	4,4
MSA MARNE ARDENNES MEUSE	08	32,7	9,3	6,2	4,1
	51	28,2	7,4	4,5	5,5
	55	30,6	7,8	5,0	6,3
MSA MAYENNE ORNE SARTHE	53	29,2	8,1	5,2	3,0
	61	29,0	7,7	5,4	3,2
	72	29,0	6,6	4,8	4,8
MSA MIDI PYRENEES NORD	12	31,0	8,1	5,4	3,6
	46	30,2	7,1	5,6	4,1
	81	29,9	7,3	5,1	4,1
	82	24,4	6,3	3,3	4,6
MSA MIDI PYRENEES SUD	09	30,7	6,7	5,4	3,2
	31	28,6	6,7	4,8	4,7
	32	32,5	7,9	5,1	4,4
	65	33,5	8,9	5,6	4,8
MSA NORD PAS DE CALAIS	59	27,2	7,3	4,1	4,4
	62	29,7	7,5	4,5	5,2
MSA PICARDIE	02	28,9	7,1	4,5	6,1
	60	28,9	8,0	4,5	4,6
	80	29,1	8,1	5,1	4,9
MSA PORTES DE BRETAGNE	35	27,8	7,1	4,4	3,4
	56	29,8	8,0	4,6	3,6
MSA PROVENCE AZUR	06	27,8	7,2	3,5	3,5
	13	20,6	4,8	2,2	4,1
	83	26,7	6,7	3,4	4,1
MSA SEVRES VIENNE	79	29,0	7,1	5,0	4,9
	86	31,0	7,7	4,6	4,6
MSA SUD AQUITAINE	40	28,9	7,2	4,1	4,2
	64	28,1	6,9	5,3	3,6
MSA SUD CHAMPAGNE	10	28,4	8,1	4,8	5,0
	52	29,2	7,4	3,9	5,0

Source : CCMSA



Source des données et définitions

Source des données

Les données relatives à la population en ALD sont issues du SID PATHO « Entrepôt » de données anonymisées, regroupant l'ensemble des bénéficiaires de pathologies en ALD du régime agricole et portant sur les dates de début et de fin d'ALD, sur les pathologies, l'état des droits, le régime (salarié et non salarié), et des données sociodémographiques.

Ces données recueillies ainsi que leur traitement ont fait l'objet d'une déclaration CNIL n°1158580 et d'une décision CIL n°13-08 relative à un traitement de données à caractère personnel concernant la connaissance des affections de longue durée au régime agricole.

Celles relatives à la population globale couverte en maladie par le régime agricole sont issues du Répertoire Nationale Inter-régimes de l'Assurance Maladie (RNIAM), ce fichier contient uniquement les effectifs par tranche d'âge, par sexe, par caisse et par régime (SA/NSA).

Avertissement

Les résultats statistiques présentés dans ce tableau de bord ne sont pas un reflet de la morbidité prévalente au régime agricole, mais celle des pathologies exonérantes déclarées. Les assurés atteints d'une affection longue durée n'ont pas l'obligation de faire une demande de prise en charge au titre de cette ALD.

Définitions

Affection de longue durée (ALD)

Une affection de longue durée (ALD) exonérante est une maladie qui nécessite des soins prolongés et des traitements particulièrement coûteux. Elle donne droit à l'exonération du ticket modérateur pour tous les actes en rapport avec elle (prise en charge à 100 % des dépenses liées à ces soins et traitements dans la limite du périmètre remboursable).

Trois catégories d'affections sont concernées :

- L'ALD liste, il s'agit de l'une des 30 affections prévues à l'article L 322-3, 3° et inscrite sur la liste figurant à l'article D 322-1 du code de la sécurité sociale.
- L'ALD hors liste, il s'agit d'une affection non inscrite sur la liste mais constituant une forme évolutive ou invalidante d'une affection grave, nécessitant des soins prolongés.



- Les polyopathologies ou affections multiples, il s'agit de plusieurs affections graves caractérisées.

La prise en charge à 100 % des soins et prestations d'un patient pour une Affection Longue Durée (ALD) est une ouverture de droit qui est demandée par l'assuré et son médecin traitant sur un protocole de soins récapitulant l'ensemble des pathologies et des traitements.

Auparavant cette déclaration était soumise à l'avis conjoint du médecin conseil. Pour accorder une prise en charge en ALD, le médecin conseil appuie sa décision, d'une part sur les critères médicaux d'admission définis, soit par le haut comité médical de la sécurité sociale, soit par la Haute Autorité de Santé (HAS) et, d'autre part, sur son expertise technique.

La réforme de la simplification ALD, entrée en vigueur en juin 2016 (loi de santé 2016-41 du 26 janvier 2016), modifie cette gestion des ALD.

Dorénavant, le médecin traitant déclare la pathologie et sa date de début, et signe le protocole. L'accord est désormais donné a priori de façon systématique pour les ALD dites simplifiées. Un contrôle a posteriori peut être réalisé par le médecin-conseil 6 à 12 mois après la mise en ALD.

Prévalence

Nombre de cas affectés par une pathologie dans une population à un moment donné (ici au 31 décembre de l'année étudiée), englobant aussi bien les cas nouveaux que les cas anciens dont les droits sont encore ouverts. Ici, il s'agit des affections de longue durée comme définies précédemment.

Incidence

L'incidence d'une affection est le nombre de nouveaux cas de cette pathologie observés sur une période donnée. Un individu peut être en incidence pour une pathologie donnée en étant déjà en prévalence pour une autre pathologie.

Indicateurs

Dénombrement par pathologie : nombre d'assurés pris en charge au titre d'une affection. Le nombre de personnes par pathologie exonérante n'est donc pas cumulable, un individu pouvant avoir plusieurs ALD.

Population protégée : la population du régime agricole protégée en maladie regroupe l'ensemble des assurés et leurs ayant droits ressortissants du régime agricole. La population de référence



utilisée dans le présent rapport, issue du RNIAM⁵, est au 02/01/2024 pour les calculs de taux de prévalence au 31/12/2023. Pour les taux d'incidence, on utilise la population moyenne 01/01/2023-02/01/2024.

Taux de prévalence brut : nombre de patients recensés à une date donnée (ici au 31 décembre de l'année étudiée) exonérés au titre d'au moins une affection de longue durée, rapporté au nombre de patients susceptibles d'être touchés par la maladie ; c'est-à-dire la population couverte en maladie par le régime agricole à une date donnée (ici au 1^{er} janvier de l'année suivante).

Taux de prévalence standardisé par âge et sexe : c'est le taux de cas attendus dans la population observée si celle-ci avait la même structure par âge et sexe qu'une population de référence (ici : population du RNIAM).

Taux d'incidence brut : nombre de nouveaux cas survenus sur une période donnée, rapporté à la population susceptible d'être touchée sur la même période. Dans cette étude, on utilise la population moyenne sur la période 01/01/2023-02/01/2024, afin d'obtenir un nombre moyen d'individus sur toute la période étudiée. Pour les calculs des taux d'incidence par âge, la population moyenne est calculée sur les mêmes générations en année n et année n+1.

Taux d'incidence standardisé par âge et sexe : c'est le taux de nouveaux cas attendus dans la population observée si celle-ci avait la même structure par âge et sexe qu'une population de référence (ici : population du RNIAM).

CMF (Comparative Morbidity Figure) : mesure le risque de survenue d'un évènement (ici incidence ou prévalence) entre 2 populations ; il s'agit du rapport des taux observés. Le risque est augmenté pour la population au dénominateur si le CMF > 1, à l'inverse un CMF < 1 signifie un risque moindre.

Sigles :

ALD : Affection longue durée

RNIAM : Répertoire national inter régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie

CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés

SA : Salarié Agricole

NSA : Non- Salarié Agricole

⁵ - Répertoire Nationale Inter-régimes de l'Assurance Maladie